

**Bureau du 15 octobre 2001**

**Décision n° 2001-0231**

commune (s) : Corbas - Vénissieux - Genay

objet : **Acquisition de diverses parcelles appartenant à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 octobre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) a aménagé et commercialisé les parcs d'activités de Corbas-Montmartin, Lyon-nord et Vénissieux-Corbas-Saint Priest.

Actuellement, la CCIL reste propriétaire de diverses parcelles. Certaines correspondent à des assiettes de voirie, d'autres supportent un transformateur et feront donc l'objet d'une convention de mise à disposition avec EDF lorsque la Communauté urbaine en sera propriétaire ; une dernière parcelle est concernée par un bassin de rétention dont elle constitue l'accès.

Elles figurent aux tableaux ci-dessous :

<b>CORBAS</b>			
Sections	Numéros	Surfaces (en mètres carrés)	Observations
AY	13	51	voirie
AS	16	152	transformateur
AS	3	197	transformateur
AR	27	159	transformateur
AT	18	149	transformateur
AH	9	68	transformateur
AH	17	76	transformateur
AP	12	227	voirie
AI	27	72	voirie

<b>GENAY</b>			
Sections	Numéros	Surfaces (en mètres carrés)	Observations
AM	419	970	voirie
AM	422	1 070	voirie
AN	229	908	voirie
AM	455	279	voirie
AN	228	2 464	voirie
AM	508	59	transformateur
AM	509	89	transformateur
AM	541	16	transformateur

<b>VENISSIEUX</b>			
Sections	Numéros	Surfaces (en mètres carrés)	Observations
D	1 173	104	transformateur
D	1 419	55	transformateur
D	1 073	149	transformateur
D	1 088	75	transformateur
D	1 148	32	voirie
D	1 841	6	voirie
D	1 845	8	voirie
D	1 847	9	voirie
D	1 850	1	voirie
D	1 851	30	voirie
D	1 871	135	voirie
D	1 830	6 959	accès au bassin d'infiltration

Toutes ces parcelles sont cédées à titre gracieux ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

#### **DECIDE**

**1° - Approuve** ledit dossier.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - Les frais** d'actes notariés, estimés à 2 652,61 € (17 400 F), seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,